



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/05/2023

2023-05-06

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 07

Absents : 07

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie,  
Mme LECLOUX Aurélie, Mme LEROY Nadine, M. CHAUVE Jean-Paul,  
Mme FERON Florence,

### Procuration(s) :

M. ESSERTEL Cédric, M. CARTERON Philippe, M. DUBOST Pierre

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. ESSERTEL Cédric, M. CARTERON Philippe, M. FORGE Joffrey,  
Mme BEAL Marie-Line, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre,  
M. THINARD Franck

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LEROY Nadine

Date de convocation  
25/05/2023

### CONTRAT TRAITEUR CANTINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fin d'année scolaire approche et qu'il faudra signer la convention qui nous lie avec le Traiteur L'Atelier du Cuisinier pour la rentrée de Septembre.

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas est de 4, 40 € par personne et que la part communale attribuée est de 0, 80 € centimes ce qui représente un coût de 3, 60 € restant à la charge de chaque enfant. Il précise que cette année, le traiteur n'augmente pas ses prix.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de signer la convention mais souhaite rencontrer le traiteur afin d'échanger avec lui sur certains points.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Bussy Albieux, le 30 Mai 2023

Le Maire  
Serge DERORY



Affichage fait le .....13.JUN.2023..... numériquement